

# S. N. C. H.

## Catégorie des retraités

Réunion nationale des délégués régionaux

26 novembre 2009

Délégation Nationale, 38 boulevard Sébastopol Paris 4<sup>ème</sup>

---

Présents :

Mmes et Mrs : BORRA (AQUITAINE), CHEVALIER (LORRAINE), CHOUZENOUX (LIMOUSIN), COMBRADE (AQUITAINE), FOUCHER (PAYS DE LOIRE), GEORGES (NORD PAS DE CALAIS), GELLY (CENTRE), LANGROS (CHAMPAGNE ARDENNES), LECERF (NORD PAS DE CALAIS), MORCET (BRETAGNE), MOREAU (ILE DE FRANCE), TISSERANT (FRANCHE COMTE), DECHAIINE (PAYS DE LOIRE), SOUILLARD (RHONE ALPES), ROBIN (PAYS DE LOIRE).

A 14 h 00, Bruno Combrade ouvre les débats en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Il donne lecture des messages des collègues demandant d'excuser leur absence. Il est rappelé que le présent document leur sera transmis selon l'usage.

Sont ensuite abordées les questions de l'ordre du jour.

### **1°) Activité de la section durant l'année oct. 2008-oct.2009.**

#### **11. SNCH et ANHR.**

En réponse à diverses observations sur le rôle de chacune de ces associations, il est précisé que la section des retraités du snch participe à l'action syndicale, en défendant à ce titre la situation spécifique des retraités.

Au cours d'un large débat, le domaine d'action de ces deux personnes morales est débattu. Il en ressort que l'ANHR, regroupant l'ensemble des anciens hospitaliers, ne traite pas des questions spécifiques de l'encadrement, si tant est que celles-ci émergent dans la situation des retraités.

Il est entendu qu'il ne saurait y avoir d'exclusive en tout état de cause pour les actions à mener.

#### **12. Invitation par courrier pour les collègues n'utilisant pas internet.**

Il s'agit là d'une petite question de secrétariat qui a cependant nécessité une lettre explicite du précédent président du snch, pour que les convocations par voie postale soient adressées à nouveau dans diverses régions.

A ce propos, la faible présence de retraités aux rencontres régionales est regrettée. Des actions sont peut-être à prévoir à ce titre.

La liste des collègues retraités par régions est à la disposition des délégués régionaux auprès de la délégation nationale (personne ressource : Odile HOUEL). A ce jour, on compte 567 retraités affiliés dont 371 à jour de leur cotisation.

### 13. Affaires contentieuses.

En relation avec Jacques Bernard, chargé de la cellule juridique du snch, deux affaires soulevées par des collègues nouveaux retraités ont été examinées pour rendre l'avis de notre syndicat.

L'une concernait l'incidence sur pension d'une mesure prise postérieurement au calcul indicatif fourni par la CNRACL à tout fonctionnaire le sollicitant avant la fin d'activité. Il est rappelé que ce document n'est pas constitutif de droits et qu'il peut se révéler périmé à tout moment, sans possibilité de recours, en raison de changements de réglementation.

L'autre portait sur un rappel de carrière soumis à la commission paritaire et à la signature du directeur postérieurement au départ du fonctionnaire. Là aussi, la CNRACL ne reviendra pas sur sa liquidation, ce cas étant étranger à la liste limitative de ceux ouvrant droit à révision de pension.

A noter que le préjudice pécuniaire en jeu n'est pas négligeable dans les deux cas. Les délégués régionaux peuvent mener des actions d'information préventive en ce domaine auprès des collègues en fin d'activité.

### 14. Débat sur la loi HPST.

En CN, BN et région, la section des retraités a été présente dans les discussions. Bruno Combrade souligne la transformation, amplement nécessaire bien que lente et tardive, du rôle du directeur d'hôpital dont il a été témoin durant sa carrière (point de vue d'économiste, sans références politiques évidemment).

### 15. Interventions auprès des équipes de direction.

A l'instar des infirmiers retraités exerçant maintenant ponctuellement dans les hôpitaux, des interventions comme vacataires pour des missions spécialisées ou de courte durée pourraient être envisagées de la part des cadres administratifs ou soignants et des directeurs retraités. Une réflexion en ce sens pourra être menée si un intérêt se manifeste de la part des retraités dans les régions.

## **2°) Prestation «départ en retraite» versée par la CGOS.**

S'agissant de l'exonération d'imposition fiscale de cette prestation, en harmonie avec les primes de départ en retraite volontaire versées aux salariés du secteur privé, en application du 22° de l'article 81 du Code Général des Impôts, il est rappelé la démarche suivie :

- lettre du Président El Sair demandant cette disposition au Ministre du Budget en date du 27 mars 2009 ;
- réponse négative du Ministre le 10 août 2009 arguant de l'atteinte qui serait ainsi portée aux principes de l'impôt sur le revenu ;

- proposition d'amendement au Code Général des Impôts, déposée au Bureau des Présidences des Assemblées parlementaires lors de la session d'automne.

Malheureusement, dans le même temps, les assemblées se sont orientées vers un vote de suppression de cette exonération pour les salariés du privé, au titre de la loi de finances 2010, rendant caduque désormais le fondement égalitaire de cette revendication.

### **3°) Participation des retraités à divers dossiers.**

B. Combrade relaie les demandes du BN sur la participation de collègues volontaires pour participer aux différents travaux du syndicat, les talents et bonnes volontés de chacun étant les bienvenues.

### **4°) Réunion de printemps.**

Après en avoir débattu, celle-ci est fixée au **mercredi 24 mars 2010**, sous réserve de modification.

Les propositions d'inscription à l'ordre du jour peuvent être adressées dès maintenant.

Par ailleurs, un tarif de groupe sera sollicité auprès du nouveau restaurant pour le repas de midi, sous réserve que les réponses des participants soient connues rapidement après la lettre de confirmation de date.

Bruno Combrade